A propos de l'ordre des

Par Nour-Eddine Boukrouh
noureddineboukrouh@yahoo.fr

Entre le 24 novembre et le 29 décembre 2014, j'ai publié ici même une série de contributions («Plaidoyer pour une réforme de l'islam», «Peut-on réformer l'islam ?», «Remettre le Coran à l'endroit», «Changer notre vision de Dieu», «Changer notre vision de la raison d'être de l'homme» et «Changer notre vision des autres»).

A la suite de leur parution et des premières salves de réactions hostiles, des journaux et des chaînes de télévision algériennes privées m'ont sollicité pour m'interroger sur la thématique de l'ordre des sourates du Coran qui semble avoir retenu, plus que le reste, l'attention d'une opinion publique ignorant apparemment tout de cette problématique.

Les lecteurs intéressés par le sujet trouveront ces articles et ces vidéos en se rendant sur «noureddineboukrouh.facebook» s'ils désirent avoir une idée précise de ce que j'ai écrit ou dit, former leur propre jugement à la source, ou me corriger en cas de détection d'erreurs ou de déformations de faits historiques, de vérités reconnues, de hadiths ou de versets coraniques. Tout ce que je demande, c'est que les critiques soient appuyées par un peu de «burhan» au lieu d'être une simple plaque de sens interdit. L'Algérien musulman que je suis a beaucoup écrit, entre articles et livres, sur l'islam de 1970 à ce jour mais se considère toujours comme un apprenant. Aux faux «ulémas» qui, dans la presse arabophone, sur la chaîne publique «Canal Algérie» et les ondes de la Chaîne III m'ont traité d'«ignorant», je réponds que je ne demande qu'à apprendre d'eux s'ils veulent bien m'indiquer où trouver leurs augustes écrits. S'ils n'en ont pas, qu'ils s'y mettent devant l'ampleur du péril puisque je suis censé œuvrer à l'éveil de la fameuse «fitna anna'ima».

Je déplore tout spécialement que le ministre des Affaires religieuses qui aurait pu me «corriger» par écrit depuis le 8 décembre 2014, date à laquelle est sorti mon article sur l'ordre des sourates dans le Coran, ait attendu que de faux «ulémas» lui intiment l'ordre de prendre position contre moi par voie de presse (voir *Echourouk* du 4 avril) pour oser des propos indignes sur mon compte. C'est ardu d'écrire, je le sais, mais c'est peu islamique et très lâche de vouloir jeter le discrédit sur des écrits avec de la vulgaire tchatche. On est bien loin de l'islam de Cordoue que feint de connaître ce ministre de «takhir ezzaman».

Ceci dit, venons-en, ou plutôt, revenons à la problématique de l'ordre chronologique et de l'ordre actuel des sourates dans le Coran en rappelant que ce n'est pas moi qui ai inventé ou découvert cette problématique mais qu'elle est connue de tous les vrais ulémas du monde depuis la mort du Prophète (QSSSL). Mon originalité consiste en ce que j'y ai vu une ressource, l'ultime peut-être, pour provoquer un nouvel élan de réflexion en terre islamique, pour promouvoir une nouvelle vision du monde de l'islam pris en otage par les porteurs d'un «îlm» dévitalisé en termes de dynamique intellectuelle et sociale. Ce «îlm», complètement dépassé, nous a conduits au cours des six derniers siècles à la décadence et à la colonisation et entrave aujourd'hui notre développement intellectuel, culturel, social et mental. Il a réussi à faire de chaque musulman résidant à l'étranger ou voyageant dans le monde un terroriste potentiel. Il est même en train d'engager à leur insu les musulmans dans une guerre mondiale intra-islamique qui détruira leurs pays l'un après l'autre. Voilà l'angle sous lequel cette problématique m'intéresse. Je ne me mêle pas de religion, je parle d'un problème civilisationnel, d'un problème de vie ou de mort à une époque où on meurt sans compter dans le monde musulman pour rien, pour des stupidités issues de l'interprétation ignare du Coran. N'oublions pas nos propres 200 000 morts en relation avec la conception mortifère de l'islam qui s'est répandue dans le monde musulman et au-delà. J'aurai peut-être à développer plus en profondeur cette perspective à l'avenir. Pour l'heure, je propose au lecteur une méthode interactive qui, à travers des questions simples et des faits établis, l'impliquera dans la réflexion sur ce sujet qui le concerne plus qu'il ne peut l'imaginer :

1) Pourquoi trouve-t-on dans les têtes de chapitre des sourates du Coran les mentions «soura makiya», «soura madaniya», et dans certaines éditions le numéro de chaque sourate dans l'ordre chronologique, différent de celui qu'elle occupe dans l'ordre actuel, à l'exception de trois d'entre elles ?

2) Pourquoi l'histoire de l'islam enseigne-t-elle l'existence de «mashaf Hafsa» et de «mashaf Othman» ?

3) Si le Coran existait à l'état de Livre définitif du vivant du Prophète ou après sa mort, pourquoi Omar, après la guerre d'al-Yamama, où est tombé un grand nombre de «sahaba», qui connaissaient par cœur le Coran, a-t-il harcelé le calife Abou Bakr jusqu'à ce qu'il décide d'ordonner le rassemblement des versets du Coran qui étaient en possession de proches du Prophète comme Ali Ibn Abi Taleb, Abdallah Ibn Mas'ûd, Kâab Ibn Obeïd, Zaïd Ibn Thabet et d'autres ?

4) Pourquoi le calife Abou Bakr a-t-il d'abord refusé de prendre cette décision en répondant à Omar qu'il ne pouvait faire quelque chose que le Prophète n'avait pas faite avant de se laisser finalement convaincre, si le Prophète avait laissé derrière lui le Coran à l'état de «mashaf» ? N'est-ce pas là un témoignage décisif émanant des deux plus proches compagnons du Prophète que le Coran n'était pas encore rassemblé?

5) Sinon, pourquoi Abou Bakr aurait-il chargé Zaïd Ibn Thabet et une demi-douzaine de «sahaba» du premier cercle de la mission de réunir les versets détenus par les uns ou les autres en leur recommandant de s'assurer de la concordance des versets avant de les retenir, mission qui allait déboucher sur «mashaf Hafsa» ? Zaïd avait eu la même réaction qu'Abou Bakr devant l'idée de réunir le Coran avant de se laisser convaincre à son tour par les deux successeurs du Prophète. C'est ce qui donne sens aussi à la parole célèbre qu'il a laissée : «Si on m'avait chargé de déplacer une montagne, cela m'aurait paru moins pénible que de compiler le Saint Coran» ? En quoi la tâche aurait-elle été titanesque, comme le laisse supposer l'aveu, si le travail avait été fait avant lui ou s'il avait été de tout repos ?

6) Pourquoi, une fois le travail fait, ni Abou Bak, jusqu'à sa mort, ni Omar qui resta calife pendant dix ans, n'a imposé «mashaf Hafsa» à la communauté musulmane et que les versions appelées «Coran d'Ali», «Coran d'Ibn Mas'ûd» et «Coran de Kaâb» ont continué à circuler librement ? Le «Coran d'Ali» était d'ailleurs classé dans l'ordre chronologique.

7) Pourquoi quinze longues années devaient-elles s'écouler avant que le calife Othman ne prenne la décision, sur le conseil d'un «sahabi», de réunir une fois pour toutes le Coran et d'imposer une seule graphie, l'arabe de Qoraych, pour sa transcription ? Il demanda à Hafsa, la veuve du Prophète et fille de Omar, l'exemplaire en sa possession et le remit à la commission présidée, encore une fois, par Zaïd et comprenant Abdallah Ibn Zubayr, Sa'ad Ibn al-As et Abderrahman Ibn al-Harith. Quand la tâche fut terminée, Othman ordonna de brûler les autres versions. Il fallait attendre encore un demi-siècle avant que Youcef Ibn Hadjadj ne décide de vocaliser le Coran, lui donnant la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

8) Pourquoi l'histoire de l'islam évoque-t-elle, parmi les causes de l'assassinat de Othman, la manière dont a été recensé le Coran et mentionne-t-elle le rejet de «mashaf Othman» par le «sahabi» et scribe du Prophète, Abdallah Ibn Mas'oud, qui avait fait partie de la première commission au temps d'Abou Bakr, mais a été écarté de la seconde, celle composée par Othman ?

9) Le Prophète a vécu sans discontinuer pendant les treize premières années de la Révélation à La Mecque, de 610 à 622, et c'est là qu'il a reçu les 86 premières sourates, soit les deux-tiers du Coran. Pourquoi, quand on ouvre aujourd'hui le Coran, ne trouve-t-on pas ces 86 sourates classées les unes après les autres ? La logique aurait voulu qu'il en soit ainsi et qu'ensuite viennent dans leur prolongement les 28 sourates révélées à Médine de 622 à 632, elles aussi les unes à la suite des autres. Or, en ouvrant le Coran actuel, on trouve 1 soura makiya, puis 4 sourates madaniya, puis 2 sourates makiya, puis 2 sourates madaniya, puis 3 sourates makiya, puis 1 sourate madaniya, puis 8 sourates makiya, puis 1 soura madaniya, puis 2 makiya, etc.

10) Les traditionnistes affirment que le Coran a été partiellement classé par ordre de longueur décroissant des sourates par le Prophète (QSSSL) avec l'accord de l'Ange Jibril, tout comme il aurait ordonné le transfert de certains versets d'une sourate à une autre. C'est cette partie (les sept premières sourates après «al-Fatiha») qui est qualifiée de «tawkifi» (décidée par Dieu). Mais s'il en est ainsi, pourquoi Dieu ne l'a-t-il tout simplement pas révélé dans cet ordre ?

11) Pourquoi le Prophète a-t-il déplacé des versets révélés durant la période médinoise vers des sourates mecquoises, c'est-à-dire à des distances allant de dix à vingt ans ? Quel était l'intérêt ou la cause de ces mutations ?

12) On trouve dans le Coran un verset où il est question de la réunion du Coran par Dieu : «Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation ; c'est à nous qu'incombent sa réunion (djam'âhou) et sa diction. Quand donc nous le récitons, suis sa récitation. A nous ensuite de l'exposer clairement» («al-Quiyama» v. 16 à 20). Ce verset fait partie d'une sourate qui a été révélée en 31e position (75e dans l'ordre actuel), c'est-à-dire au début de la Révélation, alors que le Coran était en cours de révélation. De mon point de vue, c'est dans ce verset que se trouve la clé du problème : il a été compris comme une dissuasion de recenser les versets du Coran puisque c'est Dieu qui devait y pourvoir.

Contrairement à ce qu'a affirmé à la télévision le ministre des Affaires religieuses dans sa vaste et inadmissible ignorance de l'histoire du Coran (se reporter aux journaux télévisés du samedi 4 avril), le nom des sourates n'est pas le fait de la Révélation, mais des hommes. Le Coran n'a pas été révélé par sourates mais par versets qui ont été regroupés en sourates selon les instructions du Prophète. Comment, sinon, expliquer que 40 sourates hébergent des versets médinois ou mecquois, et que les opinions divergent entre les traditionnistes sur :

- le nom des sourates dont certaines possèdent plusieurs noms comme c'est le cas pour «al-Fatiha», «al-Massad», «al-Ma'ûn», «al-Ikhlâs», «Fâtir», «al-Isra», «Ghâfir», «Fussilât», «al-Mûlk», «Mohammed», «al-Moutaffifin», «al-Insân», «al-Âlaq» et «at-Tawba» ;

- la date et le lieu de révélation de certaines sourates comme «ar-Râad», «al-Insân» et «al-Bayyina»;

- le nombre exact de versets de quelques- unes d'entre elles comme «al-Râad», «an-Naml», «ad-Dukhân», «al-Ahqâf» et «ar-Rahman» ?

Le classement des sourates dans un ordre différent de celui de leur révélation ne permet pas de connaître la succession des évènements, quel fait est survenu avant l'autre, dans quel enchaînement sont venues les obligations et les interdictions, l'ordre d'énumération des prophètes et des communautés révolues et quels sont les versets qui ont été abrogés par d'autres versets (nasakh et mansûkh). Si l'ordre chronologique avait été gardé, n'importe qui pourrait accéder en toute facilité au sens propre et figuré des versets du Coran et connaître les circonstances dans lesquelles ils ont été révélés en suivant simplement le fil de la vie du Prophète et l'histoire de l'islam.

Le remplacement de l'ordre dans lequel ont été révélés les versets du Coran (en laissant de côté les raisons qui y ont conduit, quelles qu'elles soient) a bouleversé beaucoup de choses. Ce qui est venu à la fin de la Révélation s'est retrouvé à son début comme le montrent les quelques exemples ci-après :

1) On rencontre dès la 2e sourate de l'ordre actuel («al-Baqara») les versets relatifs aux obligations (djihad, pèlerinage, jeûne, héritage, mariage, divorce…) et aux interdictions (vin, jeux de hasard, usure…) alors qu'ils ont été révélés en 87e position, dans la treizième année de la mission du Prophète.

Comment Dieu aurait-il commencé la Révélation par une sourate parlant d'évènements qui allaient survenir treize ans plus tard ? Sans parler des sourates suivantes qui peuvent remonter jusqu'à vingt ans.

2) Quand on entend ou lit le verset «Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous mon bienfait et j'agrée l'islam comme religion pour

Si l'ordre chronologique avait été gardé, n'importe qui pourrait accéder en toute facilité au sens propre et figuré des versets du Coran et connaître les circonstances dans lesquelles ils ont été révélés en suivant simplement le fil de la vie du Prophète et l'histoire de l'islam. Le remplacement de l'ordre dans lequel ont été révélés les versets du Coran (en laissant de côté les raisons qui y ont conduit, quelles qu'elles soient) a bouleversé beaucoup de choses. Ce qui est venu à la fin de la Révélation s'est retrouvé à son début.